

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 décembre 2023

Le 15 décembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Jean DELAUGERRE, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 16
- Votants : 24

Etaient présents : Mme Leslie DAVID, MM. Jean DELAUGERRE, Sylvain DELEVILLE, Yves FERRIER, Bernard GIRAUD, Mmes Jacinthe GUILLOT, Florence JOUVE, MM. Jean-Marc LAVIGNE, M. Vincent MAZIN, MM. Julien MONTAGNE, Louis PEREIRA, François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, M. François RUDEL.

Procurations : Mme Laëtitia BOBEL a donné pouvoir à M. Louis PEREIRA, M. Pascal BOITEL a donné pouvoir à M François RUDEL, M. Matthieu GAVAIX a donné pouvoir à M. Jean DELAUGERRE, M. Xavier MAUME a donné pouvoir à Mme Jacinthe GUILLOT, Mme Laïla MEILLAUD a donné pouvoir à Mme Leslie DAVID, M. Jean-Claude PROST a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNE, Mme Martine VAQUIER a donné pouvoir à Mme Danielle RANCY

Absents excusés : Mme Sandra AUJOL, M. René LEMERLE

Absent : M. Marien DUFOURD

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 octobre 2023

M. le Maire demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 Personnel – suppressions de postes

M. Jean DELAUGERRE : suite à des mouvements au sein du personnel et après avis du Comité social territorial des 10 octobre et 14 novembre 2023, il est proposé d'approuver la suppression des postes suivants :

- un poste d'adjoint technique à 21.10/35^{ème} pour un agent qui a souhaité modifier son temps de travail
- un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet pour un agent qui a quitté la collectivité
- un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet pour un agent qui a quitté la collectivité

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la suppression des postes telle que détaillée ci-dessus.

3 Personnel – création d’un poste – cadre d’emplois des adjoints techniques

M. Jean DELAUGERRE : un agent du service technique sera en disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de créer un poste à temps complet dans le cadre d’emploi des adjoints techniques territoriaux, pour finaliser le recrutement, ce poste pourra être pourvu par un contractuel.

M. François RUDEL : vous avez lancé le recrutement ?

M. Jean DELAUGERRE : oui bien sûr, la personne recrutée devrait débiter le 8 janvier 2024.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d’un poste dans le cadre d’emploi des adjoints techniques territoriaux, ce poste pouvant être pourvu, à titre dérogatoire, par un contractuel.

4 Personnel – création d’un poste d’adjoint administratif principal 2^{ème} classe

M. Jean DELAUGERRE : suite à la réussite à un examen professionnel, un agent peut prétendre à être nommé au grade d’adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Il est proposé de créer un poste d’adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet pour nommer l’agent concerné au 1^{er} janvier 2024, le poste actuel sera supprimé ultérieurement.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d’un poste d’adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet.

5 Personnel - délibération n°2019-133 du 5/11/2019 portant création de postes : complément

M. Jean DELAUGERRE : dans le cadre du renouvellement du contrat de la responsable des travaux et de l’aménagement du territoire, il est nécessaire de compléter la délibération du 5/11/2019 créant le poste en précisant que le poste peut être pourvu par un contractuel. Cette précision est maintenant obligatoire.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés, complète la délibération n° 2019-133 du 5/11/2019 portant sur la création du poste de la responsable des travaux et de l’aménagement du territoire en précisant que le poste peut être pourvu par un contractuel, à titre dérogatoire.

6 Personnel – approbation de la mise à jour du tableau des effectifs 2023

M. Jean DELAUGERRE : il est proposé au conseil municipal de valider la mise à jour du tableau des effectifs 2023, joint à la convocation.

Précision apportée : les écritures en rouge correspondent aux postes non affectés.

Le conseil municipal, à la majorité par 23 voix et une abstention (M. Xavier MAUME) valide le tableau des effectifs 2023.

7 Personnel – convention d’adhésion à la mise en œuvre des missions relatives à la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail du Centre de gestion de la FPT pour la période 2024-2026 – convention jointe à la convocation

M. Jean DELAUGERRE : pour la période 2024-2026, la convention fusionne les deux conventions triennales jusqu’ici existantes à savoir la convention d’adhésion aux missions relatives à la santé et à la sécurité au travail et la convention d’adhésion à la mission relative à l’accompagnement à la gestion des situations d’inaptitude physique.

Afin de soutenir les employeurs et agents dans les situations de changement et d'adaptation professionnelle et/ou de rupture avec le milieu professionnel (y compris lors d'un évènement santé subi mettant fin à la relation employeur-agent), un assistant social rejoint l'équipe pluridisciplinaire du Centre de Gestion.

La présente convention a pour objet de déterminer, en collaboration avec la collectivité territoriale, les conditions d'exercice des missions relatives à la santé, sécurité et qualité de vie au travail assurées par le Centre de Gestion à son profit.

Cette collaboration a pour finalité :

- d'assurer le suivi médical réglementaire des agents,
- de prévenir les risques professionnels,
- d'améliorer les conditions de travail de tous les agents,
- d'améliorer la prise en charge des agents en difficulté,
- de favoriser les échanges d'expérience entre les employeurs,
- d'élaborer des modalités et dispositifs communs en matière de gestion des emplois pour intégrer ou réintégrer l'agent au cœur de l'établissement,
- de maîtriser les coûts directs et indirects engendrés par l'absentéisme,
- de développer une culture de la qualité de vie au travail.

Le conseil municipal, à la majorité par 23 voix et une abstention (M. Xavier MAUME) adhère aux missions et autorise M. le Maire à signer la convention avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale pour la période 2024-2026.

8 Personnel – mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

M. Jean DELAUGERRE : il est proposé à l'assemblée délibérante, afin d'amortir le choc de l'inflation et de soutenir le pouvoir d'achat des agents communaux, d'instaurer la prime forfaitaire de pouvoir d'achat, après avis favorable du Comité social territorial du 5 décembre 2023, selon les modalités suivantes :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant proposé de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Cette prime sera versée en un versement unique avant le 30 juin 2024, elle n'est pas reconductible, les crédits correspondants seront prévus au budget 2024.

Il faut savoir que les fonctions publiques d'Etat et Hospitalière bénéficient automatiquement de cette prime, elle est facultative pour la fonction publique territoriale.

Nous avons souhaité faire un geste envers les agents de la collectivité, c'est une façon de reconnaître l'investissement du personnel dans le fonctionnement de la collectivité et personnellement je ne souhaite pas faire de différence entre les 3 fonctions publiques.

Les montants indiqués sont bruts, la prime est soumise à cotisation et elle est fiscalisée, cela représentera environ 20 000 € sur le budget 2024 de la collectivité, elle n'est pas renouvelable.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

9 Finances – budget principal – décisions modificatives

M. Yves FERRIER : à la demande du Service de gestion comptable de Thiers, il est proposé la décision modificative suivante :

* Décision modificative portant sur la régularisation de cessions-acquisitions de la commune de Dallet avec l'EPF Auvergne datant de 2016 – la DM a été jointe à la convocation

Parcelle AI 278 : 3 806.86 €
Multitudes de parcelles : 29 283.59 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative.

* Décision modificative du chapitre 68 (Dotation aux provisions et dépréciations) aux chapitres 012 (Charges de personnel) et 65 (Autres charges de gestion courante) - la DM a été jointe à la convocation

Chapitre 68 – 6815 : - 34 221 €
Chapitre 012 : +32 200 €
Chapitre 65 : + 2 021 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la décision modificative.

10 Finances – budget principal – admissions en non-valeur

M. Yves FERRIER : le Service de gestion comptable de Thiers propose d'enregistrer certaines de nos créances (ALSH) en créances irrécouvrables et donc en pertes exceptionnelles du fait de l'impossibilité de localiser les débiteurs :

6541 Créances admises en non-valeur 44.60 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la créance admise en non-valeur comme détaillée ci-dessus.

11 Reversement de la taxe d'aménagement à Billom-communauté

M. Yves FERRIER : la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département sur les constructions et agrandissements de bâtiments, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'autorisations d'urbanisme telles que : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

Par délibération n° 2019-125 du 5 novembre 2019, le conseil municipal de Mur sur Allier a fixé le taux et les différentes exonérations de la taxe d'aménagement sur le territoire communal, dont l'exonération sur les Zones d'Activité Economique.

La taxe d'aménagement est une recette d'investissement, le montant total encaissé en 2022 s'élève à 93 321 €, provenant essentiellement des constructions des particuliers.

Par délibération du 28 novembre 2022, le conseil communautaire a voté le reversement à la communauté de communes de la part communale de taxe d'aménagement sur les ZAE à hauteur de 90 %.

La mise en application de cet outil de partage de taxe d'aménagement, que les élus communautaires ont estimé justifié, nécessite le vote de délibérations concordantes (à la délibération communautaire) avant le 31 décembre 2023.

La taxe d'aménagement sur la ZAE faisant partie des exonérations prévues par délibération communale n° 2019-125 du 5/11/2019, la commune n'aurait aucune taxe à reverser à la communauté de communes.

Le conseil municipal, à la majorité, par 23 voix pour et une voix contre (M. Xavier MAUME) approuve le reversement de la taxe d'aménagement à Billom-communauté.

12 Délibération autorisant M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

M. Yves FERRIER : conformément à l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2024, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette. Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, comme suit :

Chapitres	Inscriptions BP 2023	Imputation	Mur sur Allier Autorisation d'ouverture des crédits (25% maximum)
Hors opérations			
204	95 000	2041582	23000
21	132 600	21838 - Matériel informatique	1000
		21848 - Matériel bureau/mobilier	4000
		2188 - Autres immo corporelles	2000
		Total	7000
23	19 000	2315	4000

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024.

13 Enfance-jeunesse : convention territoriale globale 2024-2028 avec la CAF – autorisation de signer électroniquement les documents – préprojet joint à la convocation

M. Sylvain DELEVILLE : la Convention Territoriale Globale (CTG) est signée avec la CAF du Puy de Dôme sur le territoire de Billom Communauté, elle arrive à échéance le 31/12/2023. Une évaluation a été réalisée et a permis l'expression de nouveaux axes de travail pour la période 2024-2028, un pré projet a été envoyé à la mairie. Des évolutions pourront bien entendu être portées à ce document en amont de sa signature ou après, par le biais d'avenants.

Cette convention a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services développés en direction des familles du territoire mais également de valoriser les « bonus territoire » pour certains équipements (ALSH, EAJE..).

Ce projet sera présenté en fin d'année au Conseil communautaire et la nouvelle CTG sera soumise à la signature des communes et syndicats intercommunaux concernés courant décembre.

Afin d'anticiper les échéances et notamment le renouvellement des bonus territoires, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer électroniquement la Convention Territoriale Globale CTG 2024-2028 et tout autre document ou tout avenant la concernant.

M. François RUDEL : pouvez-vous être plus précis sur le contenu de cette convention ?

M. Jean DELAUGERRE : vous avez eu un préprojet avec la convocation, la validation de la CTG est inscrite à l'ordre du jour du conseil communautaire de Billom-communauté du lundi 18/12/2023.

M. François RUDEL : un conseil municipal c'est fait pour parler, pour débattre, sinon, on peut voter à distance. Il devait y avoir un groupe de travail. Vous nous le présenterez la prochaine fois ?

M. Jean DELAUGERRE : le conseil doit voter ce soir uniquement pour m'autoriser à signer électroniquement la CTG, afin de ne pas perdre les bonus territoire au 1^{er} janvier 2024.

M. Sylvain DELEVILLE énumère les différents axes du préprojet de la convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer électroniquement la convention territoriale globalisée et tous documents s'y rapportant.

14 Enfance-jeunesse – tarifs 2024

* Tarifs ALSH Extrascolaire – séjour de ski 2024

M. Sylvain DELEVILLE : il est proposé d'augmenter les tarifs de 10 € par tranche, ce qui correspond à l'augmentation subie sur les forfaits, la location du matériel et le transport.

TRANCHES	QUOTIENTS FAMILIAUX		Formule 1 Ski avec ESF	Formule 2 Ski avec animateur
1	0 €	560 €	246 €	241 €
2	561 €	750 €	272 €	257 €
3	751 €	1 060 €	299 €	267 €
4	1 061 €	1 430 €	325 €	278 €
5	1 431 €	1 680 €	351 €	288 €
6	1 681 €	2 160 €	377 €	299 €
7	2 161 €	-	404 €	309 €
11	EXTERIEUR		Tranche + 100 €	Tranche + 100 €

Déduction de 50 € si l'enfant possède son matériel en totalité.

Le conseil municipal, à la majorité par 19 voix pour et 5 absentions (Mme Adeline ROUX, MM. Pascal BOITEL, Bernard GIRAUD, Julien MONTAGNE, François RUDEL) approuve les tarifs de l'ALSH extrascolaire – séjour de ski à compter du 1^{er} janvier 2024, tels que détaillés ci-dessus.

* Augmentation des tarifs du repas de cantine – tableau en annexe

M. Sylvain DELEVILLE : la commune a subi une augmentation du prix du repas de 7.37 % depuis le 1^{er} septembre 2023.

Dans un souci d'une gestion équilibrée des finances communales, il est proposé d'augmenter le prix du repas de 3 % à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les enfants et pour :

- Personnes extérieures aux écoles : 6.39 €
- Enseignants : 5.33 €
- Stagiaires adultes majeurs : 4.04 €
- Stagiaires mineurs : 0 €

Les familles seront informées par mail et par un mot glissé dans les cahiers.

Cette augmentation correspond à environ 0.13 € par repas pour le niveau de quotient 4 soit pour une famille de deux enfants la somme de 57.81 € supplémentaires pour l'année.

La différence reste à la charge de la commune soit 5 472 € pour une année.

M. Julien MONTAGNE : y a-t-il eu une concertation avec les parents d'élèves ou sont-ils mis devant le fait accompli ?

M. Sylvain DELEVILLE : la communication à l'attention des familles sur une éventuelle augmentation de 3% a été effectuée, sous réserve de la validation en conseil.

M. Julien MONTAGNE : n'aurait-il pas été plus judicieux d'attendre la rentrée scolaire prochaine pour appliquer l'augmentation ?

M. Jean DELAUGERRE : la commune subie déjà l'augmentation de 7.37 % depuis le 1^{er} septembre 2023.

M. Sylvain DELEVILLE : le fournisseur API a appliqué une augmentation du prix du repas de 7.37 % au 1^{er} septembre 2023, nous n'avons pas répercuté immédiatement, mais pour une gestion équilibrée des finances communales, je pense qu'il faut augmenter le prix du repas, pas dans son intégralité, mais la proposition de 3 % me paraît raisonnable.

M. François PIGNOL : c'est 3% d'augmentation pour chaque tranche ?

M. Sylvain DELEVILLE : oui

Le conseil municipal, à la majorité par 19 voix pour et 5 voix contre (Mme Adeline ROUX, MM. Pascal BOITEL, Bernard GIRAUD, Julien MONTAGNE, François RUDEL) approuve les tarifs Enfance-jeunesse péri et extrascolaires applicables au 1^{er} janvier 2024.

15 Acquisition d'un défibrillateur – demande de subvention auprès du Conseil départemental du Puy de Dôme

Mme Danielle RANCY : suite au développement du secteur de la Gondole (Lodges seniors, projet OPHIS en cours), il est proposé d'acquérir un défibrillateur pour ce secteur, dont le lieu d'implantation reste à définir.

Le conseil départemental du Puy de Dôme, dans le but d'améliorer le déclenchement des secours et l'intervention d'urgence en cas d'arrêt cardio-respiratoire afin d'accroître la sécurité sanitaire de la population, a mis en place un FIC (Fonds d'Intervention Communal) « Défibrillateur » afin d'apporter une aide forfaitaire de 750 € aux communes pour l'acquisition de défibrillateurs.

Un seul défibrillateur par commune est subventionnable, dans la limite des crédits disponibles, un devis a été demandé (entre 2 000 € et 2 500 € environ).

Il est proposé de valider l'acquisition d'un défibrillateur et de solliciter le Conseil départemental dans le cadre du FIC « Défibrillateur » pour une aide à l'acquisition d'un appareil.

M. François RUDEL : où sera-t-il installé ?

Mme Danielle RANCY : il est compliqué de l'installer aux Lodges seniors car la commune n'est pas propriétaire, mais il sera installé sur le secteur de la Gondole, de façon centrale, il existe des totems.

M. Jean DELAUGERRE : il ne va pas concerner que les résidents des Lodges, mais tout le secteur géographique de la Gondole.

M. François RUDEL : c'est souvent installé dans des lieux où il y a des réunions publiques comme une salle polyvalente par exemple.

Mme Danielle RANCY : c'est ce qui a été fait, il y en a un sous les halles et un à la salle polyvalente à Dallet, un à la Maison du Temps libre à Mezel, mais là, la salle commune des Lodges appartient à l'OPHIS.

M. François RUDEL : et au stade ? y en a-t-il un au stade ?

Mme Danielle RANCY : non

M. François PIGNOL : à l'époque où vous étiez maire, j'avais fait une demande pour le stade, vous aviez refusé.

M. François RUDEL : puisqu'on en achète un, le stade est peut-être un lieu adapté.

M. François PIGNOL : ça me paraît justifié de l'installer dans le quartier de la Gondole où vivent des personnes âgées, c'est la démarche.

M. Jean DELAUGERRE : c'est ce qui a guidé notre choix.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition d'un défibrillateur et la demande de subvention au titre du FIC 2024 auprès du conseil départemental du Puy de Dôme.

16 Questions diverses

*** Fongibilité des crédits**

M. Yves FERRIER : pour information, une décision modificative pour un montant de 7 000 € a été prise pour virer des crédits du chapitre 011 (Charges générales) au chapitre 66 (Charges financières).

* M. Jean DELAUGERRE : Rapport d'activités 2022 de Billom-communauté

1/ conseil communautaire : ORGANISATION

- 25 communes (26 000 habitants)
- 13 vice-présidents : Billom, Saint Dier d'Auvergne, Montmorin, Neuville, Beauregard l'Evêque, Saint Julien de Coppel, Pérignat es Allier, Saint Jean des Ollières, Fayet le Château, Chauriat, Vertaizon, Egliseneuve près Billom et Mur sur Allier.
- 55 conseillers communautaires titulaires
- 15 conseillers communautaires suppléants

En 2022 11 réunions du conseil communautaire, 10 réunions du bureau et 1 réunion de la conférence des maires.

Billom Communauté est représentée aux intercommunalités de France par 4 personnes (2 élus et 2 secrétaires).

Une date importante : fin Août 2022 Billom Co a rejoint son nouveau siège social, 35 avenue de la gare à Billom. Coût de l'opération : 824 188 € financés à 75% (fonds Leader, Etat et région). L'immeuble est Co occupé par le Sivos .

2/ Ressources humaines :

- 73 agents soit 52 ETP (69 agents soit 50.8 ETP en 2021), 35 titulaires, répartis sur 6 sites (4 à Billom, 1 à Vertaizon et 1 à St Dier). Le pôle administratif/RH/Comptabilité a été renforcé : 2.8 ETP.
- modification du temps de travail pour passage aux 1 607 H conformément à la loi de 2019 : les 2 journées du président ont été supprimées.
- absentéisme : 13.33 jours par agent (11.33 jours /agent en 2021) en légère hausse, 973 jours d'arrêt de travail pour maladie ordinaire dont 213 pour COVID.
- instances paritaires : le comité technique et le CHSCT ont fusionné au 30 Mai pour créer le comité social territorial.
- 75 jours de formation pour un coût de 12 024 €.
- participation de Billom Co au régime de prévoyance de ses salariés (29 agents concernés) pour un coût de 3 019.58 €

Une année 2022 impactée par la COVID 19, comme en 2021, mais dans une mesure moindre (52 jours absence/an).

Mise en place du télétravail à raison d'un jour par semaine pour les agents dont le poste de travail le permet (7 agents en télétravail régulier et 14 en ponctuel).

3/ Finances et fiscalité :

- dépenses de fonctionnement : 10 025 303 €
- recettes de fonctionnement : 10 844 337 €
- dépenses d'investissement : 1 080 074 €
- recettes d'investissement : 1 578 770 €
- fiscalité : pas d'augmentation des taux. TFNB :5.71 %, TFB : 0.252% et TEOM : 10.88%

- Attributions de compensation reversées aux communes pour un montant de 1 253 316 €. En septembre 2022 le conseil communautaire a pris la décision de lancer un pacte fiscal et financier, sur l'année 2023. La finalité de ce pacte sera de mieux connaître le territoire du point de vue fiscal et financier et d'en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets. C'est un outil de gestion du territoire.

4/ Environnement :

- le schéma directeur Cyclable :

Etablissement d'un document cadre pour la mise en œuvre d'une politique cyclable sur le territoire intercommunal qui est une réponse aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux mobilités : mise en place d'un comité de pilotage, d'un comité technique. Le but est la mise en place d'un programme d'actions ambitieux sur 10 ans qui fera de Billom Communauté une véritable « terre de vélo » à l'horizon 2033. Le premier tracé concernera la liaison Billom/Chignat.

-les espaces naturels sensibles (Puy de Mur et Puy de Pileyre) :

369 hectares de surface, 1 sentier thématique et 17 espèces protégées.

Existence d'un verger depuis 2015 et de ruches, depuis 2016, quelque peu perturbées par l'arrivée massive du frelon asiatique + sécheresse estivale.

9 animations assurées par le PAH avec 188 participants.

-écopole du val d'Allier : 140 hectares, 8 km de sentiers thématique et 227 espèces présentes.

Sur le territoire de Pérignat et la Roche Noire, ENSIL porté par le SEAT (syndicat d'études et d'aménagement touristique). Billom Co a participé à hauteur de 35 000 € comme en 2021.

5/ Réseau des bibliothèques :

Création du portail informatique « billomcommunauté.reseaubibli.fr. Ce service de réservation en ligne est opérationnel depuis janvier 2022 (557 réservations en 2022).

18 bibliothèques dont 8 médiathèques et 10 bibliothèques

8 salariés communaux, 109 bénévoles, 2426 lecteurs, 74 273 documents (livres, CD et DVD), 47642 prêts.

Acquisition en 2022 : 2270 livres, CD et DVD et 350 jeux.

Partenariat avec la médiathèque départementale : 6 bibliothèques relais desservies : Billom, Billom Co, Egliseneuve près Billom, Mezel, St Jean des Ollières et Vertaizon.

Actions à destination de la petite enfance : lectures mensuelles en multi-accueil, salon du livre 0 à 5 ans porté par le collectif MIAM MIAM a réuni 400 participants.

Avec le relais petite enfance, « p'tits bouts en bibliothèque » et « bébé croc 'en livres » a rassemblé 12 bibliothèques sur notre territoire.

6/ Ecole de musique :

Sa mission :

- Assurer l'éveil musical et l'initiation à la musique pour tous.
- Initier et développer les pratiques collectives.
- Participer à l'animation culturelle de notre territoire.
- Renforcer les liens avec les pratiques amateurs
- Pérenniser les liens avec les établissements scolaires.

284 élèves (293 en 2021) dont 83 % d'enfants, en légère baisse.

5 Lieux d'enseignement : Billom, Vertaizon, Mur sur Allier, Pérignat et St Dier

1 directeur (Mr Germot) et 23 enseignants (25 en 2021), 191 heures de cours par semaine en individuels et collectifs.

12 instruments enseignés pour 284 inscrits (flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, percussions, guitare, guitare basse, piano, accordéons et violon).

19 ensembles musicaux pour 72 inscrits (orchestre junior, le Brass, ensemble Jazz, ateliers percussions adultes et débutants, ateliers harmonie/formation musicale).

2 harmonies partenaires pour 22 inscrits : cercle musical de St Dier et orchestre enfants de Vertaizon.

L'école de musique est l'objet d'un vaste débat quant à sa localisation, soit dans les locaux de l'ancien collège de Billom soit dans un nouveau bâtiment adjacent au siège de Billom Co.

7/ Petite enfance et jeunesse :

- **les Pitchouns** : il s'agit d'un établissement d'accueil de jeunes enfants avec un agrément de 26 places depuis 2022.

Situé à Chignat, ouvert depuis 2005 du lundi au vendredi de 7 H 30 à 18 H, accueil régulier et occasionnel, enfants maximum âgés de 3 mois à 4 ans, équipe de 12 professionnels qualifiés 55 enfants accueillis (68 en 2021), 51 familles, dont 43% résident à Vertaizon, et 44 502 heures facturées.

Budget : 573 551 €, versement de la CAF : 194 914 €, participation des familles : 71 350 €.

Repas fournis par API Restauration de Lempdes, marché reconduit pour 4 ans au 01/09/2022.

- **Les petits Dômes** :

Deuxième multi-accueil sur le territoire situé à Glaine-Montaigut, agréé pour 17 enfants. Participation financière de Billom Co à hauteur de 165 000 € en 2022.

- **le relais petite enfance** (anciennement RAM)

Structure d'animation, d'information, de rencontres et d'échanges autour de l'accueil du jeune enfant animé par 3 éducatrices, agréé par la CAF. Ouvert au parents, futurs parents, assistantes maternelles.

En 2022 ce service a assuré 145 rendez-vous dont 100 pour une recherche de mode d'accueil en 2022 et 45 pour 2023.

- **coordination enfance-jeunesse** :

Billom Co ne dispose pas de la compétence jeunesse, les coordinatrices œuvrent en s'appuyant sur les structures existantes (services, associations et municipalités).

Bi'Kigai est une réponse adaptée aux besoins des adolescents les plus éloignés des offres pour la jeunesse. C'est une véritable dynamique jeunesse sur le territoire : 200 jeunes pour les 25 communes de la comcom. Bi'Kigai accompagne les communes de Billom Co qui le souhaitent pour impulser une dynamique de projets portés par les jeunes, sous trois mots d'ordre : accompagner, responsabiliser et valoriser.

A noter en juillet 2022 la coordination d'un chantier international de jeunes avec CONCORDIA dont notre commune a bénéficié dans le cadre de la fabrication de bancs et nichoirs.

Bourse coup de pouce pour les 15-20 ans : 4 ont été attribuées en 2022 (Vertaizon, Mur sur Allier, Bouzel et St Julien de Coppel), l'attribution est de 250 € pour le permis de conduire et de 200 € pour la préparation du BAFA, en contrepartie de service rendu à la collectivité.

8/ Tourisme et patrimoine :

- **pays d'Art et d'Histoire (PAH)**

Après 2 années perturbées par la crise sanitaire et un service qui a dû s'adapter l'année 2022 marque le retour à une situation normale où tous les engagements ont été respectés. Signalons :

- Exposition à Chauriat « immersion au cœur des espaces naturels sensibles »
- A Montmorin journée du patrimoine et des moulins sur le thème « Etre et renaître ».
- A St Jean des Ollières, « rendez-vous au jardin »
- Journées européennes du patrimoine sur le thème du « patrimoine durable » : exposition autour de l'eau à Beauregard l'Evêque.

Programmation de mars à Novembre :

34 visites traditionnelles, 4 visites en nocturne, 2 excursions, et 3 expositions

Un service éducatif : participation au projet de l'école maternelle du Beffroi avec Mme Tamizier, sur l'année 2 747 élèves accueillis sur 14 établissements différents et 37 élèves hors territoire (2 établissements).

La maison du tourisme

Malgré la crise le territoire du Livradois-Forez attire les touristes, loin des foules, et le site internet a bénéficié d'une forte augmentation de fréquentation. L'année 2022 est une année record en termes de nombre de billets vendus + 54% par rapport à 2021, chiffres d'affaire de 60 000 €.

Le bureau d'information touristique de Billom a été restauré en extérieur pour un coût de 28 561 €. Les travaux en intérieur sont prévus sur 2023.

Valorisation touristique du Val d'Allier dans le cadre du leader Grand Clermont : les circuits de Chauriat « patrimoine bâti du centre bourg » et Dallet « environnement faune et flore ont été validés par les élus. Reste à traiter Pérignat.

9/ Urbanisme :

-PLUH

710 déclarations préalables, 208 permis de construire, 21 permis d'aménager et 964 certificats d'urbanisme.

Avec l'approbation du PLUH a été instauré un droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et à urbaniser pour l'ensemble des 25 communes. Au 01/01/2022 a été mis en place le traitement dématérialisé des DIA ; Ainsi 463 DIA ont été traités en dématérialisé et 202 en voie papier.

10/ Mobilités :

-bus des montagnes : 1 fois tous les 15 jours pour le marché de Billom, service aidé par la région (70%) et non plus par le CD., fréquentation en baisse du fait du COVID, 239 passagers coût pour la Comcom 11 292 €.

- transport scolaire pour la piscine : cout 35 580 € (20 153 € en 2021 du fait du COVID).

A l'automne 2022 le département a lancé une consultation pour réaliser une étude pour la création d'une ligne de transport entre Vertaizon et Billom et d'un tiers lieu au sein de la gare de Vertaizon.

11/ Centre aquatique :

325 jours d'ouverture, soit 3 000 heures et 81 538 usagers. Fréquentation en forte hausse. On retrouve des valeurs d'avant COVID. + 44.99 % par rapport à 2021. Dans le cadre du plan de sobriété (fermeture de la piscine 7 jours en février, 7 jours en Août pour travaux et fermeture entre le 24 décembre et le 31 décembre : consommations en baisse de 32.52% pour le gaz et de 2.63% pour l'électricité.

Mise en route des 2 nouveaux toboggans dès le mois de Mai, ce qui a entraîné une augmentation de la fréquentation de 15%.

12/ Social :

-Santé :

Renforcement des actions de lutte contre la sédentarité, mise en place des parcours coordonnés avec prescriptions d'activité physique.

Création d'une antenne de la maison sport santé de Clermont-Ferrand sur le territoire de Billom Communauté avec apport financier de 20 000 € pour son fonctionnement.

- gens du voyage

Sur Billom : 10 emplacements sur l'aire d'accueil et 20 place caravanes et un terrain familial de 6 places caravanes, taux d'occupation 95%. L'Hacienda SG2A gère l'aire d'accueil et assure l'entretien, coût de la prestation 58 202 € aidée à 76 % par l'Etat et la CD63.

Le présent rapport d'activité 2022 est disponible et consultable en mairie auprès du secrétariat et disponible en ligne sur le site internet TE63 (te63-sieg.fr) rubrique Documentation / Rapports d'activité

Rappel :

Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, syndicat mixte fermé, est un établissement public de coopération locale qui regroupe exclusivement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, TE63 représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité, concédée à ENEDIS et EDF.

Le syndicat intervient en électrification sur les communes rurales et réalise les aménagements esthétiques sur certaines communes urbaines. Chaque année, de nombreux chantiers sont réalisés tels que des extensions, enfouissements, renforcements, embellissements, sécurisations, etc. Sur le territoire des communes lui ayant transféré la compétence, le syndicat effectue également des travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'éclairage public et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales. Il intervient également dans l'installation, l'exploitation et la maintenance de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Pour cela, TE63 confie annuellement un mandat de maîtrise d'ouvrage à la Société d'Économie Mixte pour l'Électrification, SEMELEC63 dont il est actionnaire majoritaire. Le rôle de cette société est d'exécuter les travaux de réseaux d'électrification et d'éclairage public au nom et pour le compte du syndicat, maître d'ouvrage.

Ainsi, SEMELEC63 prépare les dossiers de consultation des entreprises exécutantes dans le respect du Code de la Commande Publique : la Commission d'Appel d'Offres compétente est celle de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme. SEMELEC63 met en place les travaux en liaison avec les élus et le concessionnaire et suit leur exécution jusqu'à leur réception.

TE63 c'est 464 communes, 14 secteurs intercommunaux, 17 établissements publics de coopération intercommunale, 1 métropole.

Faits marquants de 2022 :

- Mai 2022 : Embauche du directeur général des services
- Juillet 2022 : Création de la Société par Actions Simplifiée Puys d'Énergies
- Septembre 2022 : congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédentes et régies à Rennes
- Septembre/octobre 2022 : réunions de secteurs
- Octobre 2022 : congrès AMORCE à Paris
- Décembre 2022 : Embauche du responsable administratif et financier
- Décembre 2022 : Inauguration éclairage sportif de la plaine des jeux à Cournon
- Au cours de l'année 2022 : réunion des présidents TEARA
- Second semestre 2022 : inauguration de bornes de recharge pour véhicules électriques

TE63 en 2022 c'est :

9986 installations de production.

444 902 usagers (+ 3738).

Énergie consommée : 3 511 GWh

Énergie produite dans le département : 466 GWh (part de production 13,3 % par rapport à la consommation)

Photovoltaïque : 143 GWh

Eoliens : 99 GWh

Hydraulique : 42 GWh

Autre (biogaz, biomasse...) 180 GWh

19 649 km de réseau public de distribution d'électricité dont 52,8% en souterrain

- lignes HTA : 9511 km
- lignes BT : 10 138 km
- 10 363 postes de transformation haute tension - basse tension
- 41 M€ d'euros d'investissement sur la concession

OUTILS DE COMMUNICATION

Site internet : www.te63-sieg.fr (mis en ligne fin 2021)

Une newsletter : 3 à 4 newsletter par an

Réunions de secteurs

Classeur fiches pratiques

Réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn)

CONTRÔLE

En tant que concessionnaire, ENEDIS doit entretenir le réseau, assurer son renouvellement pour offrir une électricité de qualité à tous les habitants du Puy-de-Dôme. EDF, quant à elle, a la charge de la fourniture au tarif réglementé de vente. (TRV) TE63 exerce un contrôle annuel et quotidien.

QUALITÉ

- Tenue de la tension : Un client est dit mal alimenté dès lors où la tension à son point de livraison sort de la plage 207 – 254 V (+ ou – 10% par rapport à la tension nominale de 230 V)

En 2022 : 1204 clients mal alimentés (+ 22,4 % par rapport à 2021 / + 220 CMA)

- Coupures : temps privé d'électricité quelle qu'en soit la cause (Coupures brèves : entre 1 seconde et 3 minutes / Coupures longues : Supérieures à 3 minutes)

Coupures liées à des incidents :

Nombre de coupures sur incident réseau : 1765 (1,4 %)

Longues (> à 3 min) : 736 (-10,2 %)

Brèves (de 1s à 3 min) : 1029 (+6,1 %)

LES TRAVAUX

TE 63 intervient dans 3 grandes catégories de travaux :
Électrification rurale / Éclairage Public / transition Énergétique

ÉLECTRIFICATION RURALE

Ces travaux portent sur le réseau de distribution publique d'électricité.

RENFORCEMENT et SÉCURISATION

La qualité de desserte en électricité passe par la tenue de la tension délivrée aux compteurs. Cependant, la multiplication des branchements neufs, le raccordement de nouvelles constructions ou l'augmentation des puissances souscrites peuvent entraîner une saturation des réseaux existants. Un programme de renforcement du réseau est alors nécessaire. Pour assurer le financement des travaux de renforcement, TE63 mobilise notamment les ressources du FACÉ. (Fonds d'amortissement des charges d'électrification)

55 chantiers pour 4,5 M€

Dont 46 chantiers de renforcement pour 3,7 M€

9 chantiers de sécurisation pour 830 000 €

EVENEMENTS CLIMATIQUES

3 évènements en 2022

8/10 avril 2022 : tempête Diego ayant provoqué de nombreux incidents sur les réseaux moyenne et basse tension => déclenchement du plan régional de gestion de crise.

3/5 juin 2022 & 21/23 juin : Vents violents et grêle avec nombreux incidents sur les réseaux moyenne et basse tension

ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX

La mise en souterrain des lignes électriques est destinée à améliorer la qualité de la distribution et l'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement, notamment dans les centres-bourgs.

43 chantiers pour 3,2 M€

EXTENSION et RACCORDEMENTS:

Des extensions de réseaux sont réalisées par TE63 pour les communes de catégorie B et C dans le cadre d'alimentation de constructions neuves, lotissements, zones artisanales.

Aujourd'hui, la majorité de ces travaux est réalisée en technique souterraine.

Il est recommandé aux collectivités ou aux particuliers qui ont un projet avec extension de réseau de contacter TE63 dès que leur décision de travaux est prise et avant même le démarrage des travaux

274 chantiers pour 6 418 000 €

ÉCLAIRAGE PUBLIC

TE63 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension et de renouvellement de l'éclairage public (EP) dans le département du Puy-de-Dôme, auprès de 440 communes, 13 communautés de communes, 4 syndicats et Clermont Auvergne Métropole, qui lui ont transféré la compétence.

Le syndicat intervient sur :

- Les Travaux neufs ou rénovation
- L'extinction nocturne
- L'Éclairage d'équipements sportifs (intérieur/extérieur)
- La mise en valeur de monuments/bâtiments publics
- La signalisation tricolore
- La maintenance des équipements
- Les illuminations festives

145 000 points lumineux gérés par TE63

La part des équipements LED à la fin 2022 est de 20%

14,6 M€ de travaux

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

TE63 vend les Certificats d'économies générés par les projets de mise en conformité et rénovation de l'éclairage public, réalisés pour les collectivités qui ont transféré la compétence "Éclairage Public". La somme récoltée est réinjectée dans le budget Éclairage Public du syndicat pour permettre de financer de nouveaux projets. Depuis 2011, 160 GWh cumac ont ainsi été valorisés à hauteur d'environ un million d'euros.

En 2022, le syndicat n'a pas vendu de CEE car leurs cours n'étaient pas favorables à leurs reventes.

GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE

TE63 a mis en place un groupement d'achat d'électricité, afin d'accompagner les collectivités du département à la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie depuis l'ouverture des marchés de l'énergie en 2015.

MOBILITE ELECTRIQUE

Après avoir établi un premier schéma directeur en 2017, TE63 a déployé 20 bornes de recharge pour véhicules électriques en 2019. Le déploiement des bornes restantes, initialement prévues en 2020

s'est déroulé en 2022 avec la pose de 5 bornes rapides (43kVAAC/50kW-DC) et 68 bornes normales (22kVA-AC/25 kW-DC).

73 bornes mises en service en 2022 et 2 bornes restants à installer en 2023

M. Julien MONTAGNE : y a-t-il eu des bornes installées à Mur sur Allier ?

M. Jean DELAUGERRE : pas à ma connaissance.

* Mme Danièle RANCY : Rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif : les documents ont été joints à la convocation, ce sont essentiellement des chiffres, je vous invite à les lire et si vous avez des questions, vous pourrez me les poser au prochain conseil municipal.

TABLE DES MATIERES :

2023-55 : Mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

2023-56 : Suppression de postes

2023-57 : Création de postes cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

2023-58 : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

2023-59 : Délibération n° 2019-133 - complément

2023-60 : Approbation de la mise à jour du tableau des effectifs 2023

2023-61 : Adhésion au pôle santé au travail du Centre de gestion de la FPT

2023-62 : Budget principal 2023 – DM n° 2

2023-63 : Budget principal 2023 – DM n° 4

2023-64 : Budget principal 2023 – admission en non-valeur

2023-65 : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

2023-66 : Signature électronique CTG 2024-2028 avec la CAF – Billom-communauté

2023-67 : Tarifs ALSH extrascolaire séjour de ski au 1^{er} janvier 2024

2023-68 : Tarifs Enfance-jeunesse péri et extrascolaire au 1^{er} janvier 2024

2023-69 : Acquisition d'un défibrillateur et demande de subvention au titre du FIC 2024 auprès du CD 63

2023-70 : Reversement TAM à Billom-communauté

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Jean DELAUGERRE

La secrétaire,
Danielle RANCY